

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro	uméro de permis		Date d'inspection		
CYNTHIA BERGERON	2013228		Le 09 octobre 2019			
Nom de l'établissement			Numéro de téléphone			
Garderie chez Cyn			(506) 284-3280			
Adresse						
114 chemin Rang 7 Et 8 Kedgwick NB E8B 1W1						
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis			Titre du poste			
Pascale Dumont-Levesque			Mentor en assurance de la qualité			
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règlement			limite pour	Date d'attestation de la conformité
31(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants.		31(3)		30 ac	oût 2019	
Commentaires : ne pas oublier d'enlever la petite trampoline e	t de rajoute	r du	oallis ou	autres	sous la bala	nçoire.
33(2) L'équipement fixe de l'aire de jeu extérieure est entouré d'une surface protectrice et est installé selon les instructions du fabricant.		33(2)		30 ac	oût 2019	09 oct. 2019
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.						
50(1) L'exploitant d'un établissement agréé établit un registre q dans lequel est consigné les incidents touchant la santé, la séc bien-être des enfants qui y sont bénéficiaires de services.				31 00	t. 2019	
Commentaires :						
50(2) Le jour même de la survenance d'un incident, l'exploitant établissement agréé en informe le parent ou le tuteur et s'assu signe le registre quotidien pour attester qu'il en a été mis au co	ıre qu'il	50(2)		31 00	et. 2019	
Commentaires :						
Commentaires généraux						

La garderie rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio.

*Ne pas oublier que la remplaçante doit avoir 19 ans et plus et avoir les documents de vérifications nécessaires (ex: Casier judiciaire, Annexe C et RCR valide)

Les équipements de jeu non commercial vérifier la surface protectrice nécessaire selon le manuel d'utilisation. De plus, on vous recommande de contacter vos assurances afin de s'assurer que votre terrain de jeu est selon leur norme.

original signé par			
Pascale Dumont-Levesque		Le 09 octobre 2019	
Signature de la personne responsable de la délivrance de	Date		
permis			

original signé par		
Cynthia Bergeron	Le 09 octob	re 2019
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	Date	